

LE MOT DU PRÉSIDENT



Ce jour là, il a plu !

C'est bien la première fois, depuis six ans, qu'il pleut le jour de la fête de la Marque, laquelle a eu lieu, cette année le Dimanche 25 juin, et a rassemblé plus de 150 convives lors du repas champêtre. Pourtant, la matinée n'avait pas trop mal commencé pour la traditionnelle randonnée pédestre et le ciel s'est montré plutôt clément (malgré quelques petites menaces inquiétantes), épargnant ainsi les quelque cent vingt marcheurs-promeneurs qui ont pu



Le groupe de marcheurs confirmés

découvrir un tout nouveau parcours, puisqu'il s'agissait, cette fois, des marais de Péronne et de Templeuve, aménagés par le Conseil Général du Nord.

Mais ... à partir de midi, il n'a plus arrêté de pleuvoir... jusqu'au soir. Et curieusement, cette pluie persistante n'a jamais entamé le moral des troupes. Bien au contraire, il a régné, tout au long de la journée



Le groupe des baladeurs

une ambiance sereine et chaleureuse, grâce à l'organisation sans faille de tous nos volontaires, lesquels avaient pris la sage précaution d'installer, la veille, un double chapeau qui nous a mis à l'abri de cette malencontreuse intempérie ! C'est de cette chaude ambiance et de cette réconfortante convivialité que je garde le meilleur souvenir. Et c'est pour cette raison que tous comptes faits, malgré la pluie, cette journée-là m'a bien plu.

Tiens, en parlant de « plu » justement, il se fait que notre association est intervenue à l'occasion de la mise en place du P.L.U. d'Ennevelin (Plan Local d'Urbanisme), et je vous invite donc à lire très attentivement les trois pages suivantes où Roland reprend, dans le détail, les avancées du dossier Marque ainsi que l'élaboration de ce fameux PLU. Lisez-les à tête reposée puisque vous venez de prendre un repos bien mérité et à ce propos, j'espère au moins que vos vacances vous ont ... plu !

Bonne Rentrée à tous

Le Président
André JANSSEN



Départ pour les marais de Péronne



La pause café à la ferme Moïse Lesschaeve à Templeuve



Bon appétit... malgré la pluie



A la santé de la Marque !

AMÉNAGEMENTS HYDRAULIQUES

Afin de bien suivre l'avancement du dossier, dont la gestion peut paraître à certains, longue et compliquée, nous vous rappelons les différentes étapes depuis son lancement :

- **Mise en place du comité de pilotage du haut bassin versant de la marque**
- **Ecriture du cahier des charges pour une étude hydraulique**
- **Appel d'offres pour la réalisation de l'étude hydraulique**
- **Etude hydraulique réalisée par SAFEGE**
Dans ses conclusions, SAFEGE propose 23 aménagements répartis en 3 priorités et indique pour chacun d'eux sa localisation et ses caractéristiques hydrauliques (capacité de la zone d'expansion de crue, hauteur et longueur de digue, débit de fuite)
- **Définition d'une première tranche de travaux (10 aménagements)**
- **Appel d'offres pour choisir un bureau d'études (SOGREAH) chargé de la mission de maîtrise d'œuvre**
- **Mission de maîtrise d'œuvre qui se déroule en plusieurs phases :**
 - avant-projets ;
 - projets

(Toutes ces étapes sont réalisées)

Parallèlement à ces deux phases sont constitués les dossiers réglementaires (déclaration d'utilité publique, loi sur l'eau).

- consultation des entreprises pour la réalisation des travaux.
- suivi des travaux
- réception des travaux

Le comité de pilotage du 21 mars 2006 a validé la phase avant projet.

Au cours de cette phase ont été examinées les conditions de réalisation des aménagements :

- présence de réseaux sur le site (électricité, eau, gaz)
Un pipe-line de l'OTAN sur le site du Pont Tordoire a entraîné un déplacement de la digue de 30 m en amont
- sondages géotechniques pour l'étude des sols et la hauteur de la nappe phréatique.
- relevés topographiques pour l'implantation précise de la digue et dimensionnement des zones d'expansion de crue.

Le comité technique du 29 juin a validé la phase projet

Validation des plans détaillés qui serviront à la consultation des entreprises et à la réalisation des aménagements.

Que reste t-il à faire avant le début des travaux ?

- Appels d'offres pour la réalisation des aménagements.
- Transmission des dossiers réglementaires (déclaration d'utilité publique, loi sur l'eau) aux services concernés pour obtenir les autorisations de réalisation des travaux. Leur instruction demande au minimum 6 mois.
Dans ces dossiers, en plus du domaine hydraulique, l'aspect environnemental doit être intégré. Des services comme l'Agence de l'Eau, la DIREN, le Conseil Général, qui donnent leur avis sur ces dossiers, regardent si les travaux tendent vers le "bon état écologique des eaux" demandé par une directive européenne pour 2015.
Dans ce but la fédération de pêche a été contactée afin de connaître leur avis sur l'impact des aménagements sur le milieu halieutique. Il est également prévu sur les sites concernés par les aménagements des plantations arbustives sur les berges pour une alternance d'ombre et de lumière.

- Les acquisitions foncières pour la réalisation des zones d'expansion de crues.

Si aucune difficulté majeure n'est rencontrée, les travaux pourraient commencer au second trimestre 2007.

PLAN DE GESTION ET D'ENTRETIEN DES COURS D'EAU

Les travaux de rattrapage d'entretien ont commencé en février pour s'arrêter fin mai, le budget prévu pour cette année étant épuisé. Sur les 80km de cours d'eaux qui devaient être traités, seul 1/3 a été réalisé (riez de Bourghelles, riez de Cobrieux, le Zécart en partie) en raison de travaux d'élagage et de débroussaillage plus importants que prévus dans l'étude.

PLU – PPRI

PLU : *Plan Local d'Urbanisme*

Définit pour les années à venir l'occupation des sols d'une commune. Il remplace le POS.

PPRi : *Plan de Prévention des Risques d'inondation pour un bassin versant.*

Pour les bassins versants ayant fait l'objet de déclarations de catastrophe naturelle, le préfet demande à un service de l'état (la DDE pour la Marque) d'établir un PPRi.

Il comprend :

- Un plan de zonage représentant les zones inondables pour une crue centennale selon le risque encouru (fort, moyen, faible);
- Un règlement d'urbanisation à appliquer à l'intérieur de ces zones où toutes nouvelles constructions seront interdites ou limitées ou soumises à conditions selon le risque encouru

Les objectifs du PPRi sont :

- Ne pas accroître le risque en limitant le nombre de personnes, biens, activités... exposés aux inondations;
- Ne pas étendre le risque en préservant les zones naturelles d'expansion de crues.
- Mieux informer les futurs acquéreurs de biens immobiliers sur le risque d'inondation.

La procédure d'élaboration du PPRi se déroule en plusieurs phases :

- Etude ;
- Proposition de zonage soumise aux différentes communes pour avis ;
- Enquête publique ;
- Arrêté préfectoral pour valider le PPRi.

Un PPRi validé doit être intégré dans le PLU des communes.

En ce qui concerne le PPRi de la Marque une proposition de zonage a été envoyée aux communes pour observation puis il a été suspendu pour permettre de revoir le règlement dont l'application posait problèmes sur d'autres bassins versants.

L'enquête publique pour informer les habitants sur les objectifs du PPRi et recueillir leurs observations sur le zonage et le règlement d'urbanisation n'a pas eu lieu.

Bien que la procédure d'élaboration du PPRi n'ait pas été menée à son terme, le préfet a demandé aux communes du bassin versant de la Marque d'en tenir compte à compter du 1 janvier 2006 dans l'établissement de leur PLU.

Les habitants de la commune d'ENNEVELIN ont donc pris connaissance du zonage lors de l'enquête publique du PLU qui a eu lieu en juin et certains ont découvert que leur habitation, qui n'avait jamais été inondée, était située en zone inondable avec pour conséquences: la limitation des extensions, un prix de revente du bien inférieur au marché immobilier générant de nombreuses remarques auprès du commissaire enquêteur.

Notre association a été contactée par des habitants qui ne comprenaient pas le classement de leur habitation en zone inondable et nous demandaient d'intervenir.

Comme pour les PLU d'autres communes établis les années précédentes, nous avons consulté le dossier d'enquête publique d'ENNEVELIN mais avant de porter nos observations sur le registre, nous avons réuni quelques adhérents pour définir la position de l'association. face aux problèmes que soulevait l'intégration du PPRi.

De cette concertation, il en est ressorti :

- de ne pas intervenir sur des situations particulières mais sur le plan général du zonage.
- de réaffirmer notre accord avec les objectifs du PPRi (voir ci-dessus) mais en demandant que certains points concernant son élaboration et son règlement soient revus.

Sur ce dernier point nous sommes déjà intervenus en 2003 auprès de Monsieur LAZARO, député de la 6^{ème} circonscription, afin qu'il soit notre interlocuteur pour présenter nos demandes de modification du règlement lors de la discussion à l'Assemblée Nationale de la loi sur l'eau.

MOUVEMENT DE PERSONNES A LA CCPP

M. Stéphane JAMIN chargé de mission à l'environnement et plus particulièrement du dossier inondations a quitté la CCPP. Il est remplacé par Melle Jamila BENTRAR qui a pris ses fonctions le 1^{er} août.

Pour seconder le chargé de mission à l'environnement, une technicienne de rivière, Melle Emmanuelle URHES, a été embauchée. Elle a pris ses fonctions le 15 juin.

■ SOLIDARITÉ

DE PONT-A-MARCQ

... AU PONT DE CLERQUES

Un coin de notre Région, situé entre Saint-omer et Calais, a connu un mois d'Août mouvementé car de violents orages se sont abattus le Dimanche 13 et le Lundi 14, provoquant de graves inondations à différents endroits.

Nous nous sommes sentis d'autant plus solidaires de ces nouveaux naufragés qu'ils étaient nos voisins et après avoir contacté par téléphone, les différentes mairies des communes concernées, nous avons décidé de nous rendre directement sur place afin de proposer notre aide.

Le Mardi 22 Août nous formons donc une petite délégation de 4 membres volontaires, Daniel (L), Hervé, Roland et moi-même, et nous partons en direction de Clerques, un petit village de 250 habitants, situé au sud-ouest d'Ardres, là où un pont vient d'être détruit.

Départ de Pont-à-Marcq : 8h00. Arrivée à Clerques : 9h15. Une semaine après le sinistre, les dégâts sont encore très visibles (voir photo) et le tableau qui se présente à nos yeux étonnés est impressionnant :

le village est carrément coupé en deux par une jolie petite rivière que l'on nomme " la Hem " et pour se rendre de l'autre côté, il faudra faire un sacré détour.

Mais c'est à partir de ce pont, que nous allons rencontrer... des gens !

Première rencontre : la Dame du Pont.

Une maison se dresse juste avant le pont sur la droite ; nous sonnons à la porte et une jeune femme vient nous rejoindre dehors.

Elle est habituée : des curieux et des voyeurs, elle en a vu plein ! Mais des secours, elle n'en a pas eu beaucoup, on va même dire : aucun ! Aussi est-elle surprise de notre démarche, car dans ce secteur-ci il n'existe aucune association semblable à la nôtre, et chacun doit se débrouiller dans son coin. Elle reste profondément marquée par les événements de la semaine dernière bien que sa maison elle-même n'ait pas été inondée. C'est juste sa cave qui a été saccagée et elle est d'ailleurs encore en train de la nettoyer.



Deuxième rencontre : Le Maire de Clerques.

Après avoir fait le détour obligé, nous côtoyons plusieurs personnes qui nous mettent sur la voie du Maire du village. C'est un cultivateur qui habite un hameau tout proche: Audenfort. Il nous reçoit dans sa cour et se montre d'abord très méfiant.

Mais dans le courant de la conversation, il pense à une famille que l'on pourrait peut-être éventuellement aider... Cependant, avant de nous en dire plus à ce sujet, il tient à vérifier l'exactitude de nos propos et ce n'est qu'après avoir obtenu la preuve de notre authenticité qu'il va chercher sa voiture pour nous montrer le chemin. Puis il part tellement vite que nous perdons, à un moment donné, sa trace... et puis il tombe en panne et nous le prenons à notre bord pour parcourir le court chemin qu'il reste à faire.

Troisième rencontre : La famille d'Audenfort.

Monsieur D. a une soixantaine d'années : il est ce que l'on appelle un "mutilé de la voix" (opéré du larynx avec trachéotomie) et ne s'exprime qu'à voix chuchotée, à peine audible.

Madame D. est hémiparétique et ne peut se déplacer qu'à l'aide d'une canne à trois pieds : elle est littéralement effondrée depuis le jour de la catastrophe et l'on peut très vite se rendre compte qu'ici, le Maire du village tient à la fois le rôle de conseiller juridique, de psychologue et d'assistante sociale.

Les dégâts intérieurs sont peu apparents car les meubles ont bien résisté à l'invasion de l'eau, mais la cour d'accès à la maison a été complètement ravinée et Madame D. ne peut donc plus sortir de chez elle sans prendre de gros risques. Or, l'assureur se fait tirer l'oreille et c'est Monsieur D. qui doit aller personnellement faire sa déclaration à Ardres alors qu'il ne sait pas parler !

Le Maire profite de notre présence pour téléphoner à l'assureur, de façon assez percutante, pendant que nous tentons de reconforter Madame D. qui a fondu en larmes et évoque avec douleur ce sinistre événement.

Finalement, l'assureur viendra en personne voir la famille le soir même pour établir la déclaration que nous préparons ensemble avec le maire et les époux D.

Quatrième rencontre : La famille de Licques

Pendant ce temps là, André (L) qui est resté à P.A.M., a pu joindre par téléphone une famille de Licques qui semble être également en difficulté et il nous communique son adresse.

Ca tombe bien : Licques, c'est le village d'à côté, et malgré l'heure tardive (midi), nous décidons d'y aller dans la foulée. Là, nous rencontrons un couple encore jeune et leurs trois petites filles (2 ans et demi, 7 ans et 11 ans) : leur maison a été saccagée et tout leur mobilier (ou presque) a été détruit par l'inondation, ainsi que toute la literie et la garde-robe.

Ils habitent, pour l'instant, chez la mère de Madame, mais ils restent très traumatisés par ce désastre brutal au point qu'ils ne veulent plus retourner là-bas : ils ont trouvé une maison en location et ils vont en prendre possession dans quelques jours, mais en attendant les indemnités de l'assurance (qui peuvent tarder) il leur manque quasiment tout : des lits, des matelas, des chaises, une gazinière, un frigidaire, etc.

Epilogue

Il est près de 14 heures lorsque nous revenons à Pont-à-Marcq. Sur la route du retour, nous décidons, d'un commun accord, d'aider en priorité la famille de Licques (puisque'il y a urgence), sans trop savoir, toutefois, comment nous allons nous y prendre, vu la distance.

Quatre jours plus tard, à la Ressourcerie de Cappelle-en-Pévèle, nous trouvons, pour une somme très modique (25 euros ! c'est un prix "solidaire" consenti : par la responsable de ce service) des sommiers, des chaises, des fauteuils... nous achetons un matelas tout neuf en promo et on nous donne, par ailleurs un lit complet d'une personne.

Entre temps la famille P. a pu se procurer une gazinière et un frigidaire.

Lionel met gracieusement sa camionnette à notre disposition et c'est le lundi 28 août que Daniel, Jean-Michel et Jérémy se mettent en route vers Licques après avoir chargé tout le matériel. Ils y passeront tout l'après-midi (retour à 20 heures).

Mais ce jour là, la Solidarité a rendu (un peu) le sourire à trois petites filles et à leurs parents.

A.J.

P.S. nous n'oublions pas non plus la famille d'Audenfort et nous en reparlerons lors de notre Assemblée générale qui se tiendra début février 2007.

LES INONDATIONS DE 1969 (SUITE)

Résumé du chapitre précédent.

En juin 1969, alors que la Marque a envahi toute la propriété de Monsieur et Madame A, un pompier volontaire s'aventura dans le jardin inondé pour mettre à l'abri deux petits vélos. Mais soudain...pfff !! Plus de pompier ! Disparu !

- M☹☹☹ ! s'écria aussitôt Monsieur A ;
- M☹☹☹ ! la fosse ! pensa également Madame A, mais sans oser, toutefois, le dire à voix haute.

Il y avait, en effet, à l'endroit précis où s'agitait le casque du valeureux pompier, une fosse à vidange qui avait été creusée par l'ancien propriétaire et qui n'avait jamais servi aux nouveaux arrivés puisque Monsieur A. n'était pas mécanicien.

Cette fosse était habituellement recouverte de solides bastinges afin de prévenir tout risque d'accident.

Mais comme chacun sait, le bois, ça flotte sur l'eau, fût-elle boueuse et fétide !

Alors, Basta les bastinges ! Ils s'en étaient allés voguer au gré des flots et avaient pris le large.

Et voilà que le malheureux pompier se débattait tout seul au fond de cette fosse, sans parvenir à remonter à la surface.

Il y avait urgence et aussitôt tous les autres pompiers présents ce jour-là, se précipitèrent pour lui porter secours, aidés par Monsieur A et quelques-uns de ses amis.

Ce ne fut pas une mince affaire et il fallut cinq bonnes minutes pour le mettre totalement hors de danger. Mais il était trempé jusqu'aux os, et, de ses rutilants habits d'uniforme, ruisselait une eau visqueuse et nauséabonde.

On se dépêcha de rentrer le naufragé à l'intérieur, on l'aïda à retirer son casque, ses bottes, ses chaussettes... On dut trouver, à l'improviste, des vêtements de rechange, pendant qu'il se débarrassait de toute cette crasse poisseuse ; on le réchauffa, on le réconforta et finalement, on en oublia presque la raison principale qui justifiait la présence des pompiers, c'est-à-dire, l'inondation proprement dite.

Mais peu à peu, l'eau commençait à se retirer d'elle-même et il n'était plus nécessaire de pomper !

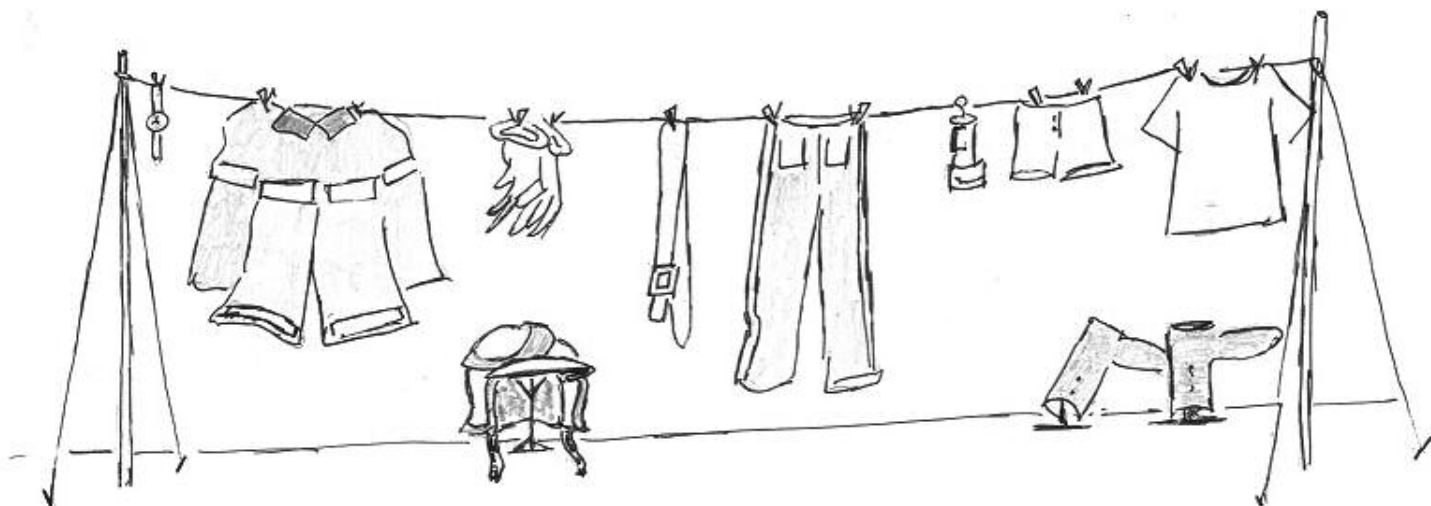
Or, cet incident inattendu avait fait grand bruit dans les environs, et c'est précisément une voisine qui eut l'idée de préparer une grande marmite de soupe pour tout le monde !

Et en fin d'après midi, tous les acteurs du drame se retrouvèrent rassemblés pour boire un bon bol de soupe, bien chaud, bien appétissant, bien réconfortant ! Un bol de soupe pour réchauffer les cœurs... c'était en 1969.

Quelque trente ans plus tard, il fallut à Monsieur et Madame A aller beaucoup plus loin et faire tout le nécessaire pour créer vraiment une Association afin de pouvoir partager des histoires en commun...Et aussi la soupe !

A. J.

(Texte écrit d'après les témoignages d'Arlette et André Leblanc)



GRATITUDES

C'est la sixième année consécutive que nous avons pu organiser la FETE DE LA MARQUE dans les meilleures conditions , mais cette fête ne pourrait avoir lieu sans une aide extérieure assez conséquente et nos Remerciements s'adressent en premier lieu à tous ceux qui apportent leur précieux concours.

Il y a d'abord trois organismes dont l'intervention est déterminante et sans lesquels cette fête ne pourrait avoir l'envergure qu'elle a prise d'année en année.

La Municipalité de Pont-à-Marcq, qui met à notre disposition les tables, les chaises, la sono, les barrières de sécurité et nous permet, en outre, d'imprimer nos tracts d'information.

Le CRESDA de Pont-à-Marcq qui nous fournit gracieusement toute la vaisselle ainsi que le Bar.

La C.C.A.S de Cappelle-en-Pévèle (E.D.F) qui nous prête le fameux chapiteau, et cette année, par chance, nous en avons eu deux !



Il y a ensuite deux personnes qui nous sont devenues indispensables et qui méritent également toute notre gratitude.

Monsieur **Jean-Marie Périlliat** qui nous laisse envahir sa pâture et prend même le soin de la faucher quelques jours auparavant.

Monsieur **André Coppens** qui assure toute la restauration et nous permet de pratiquer des prix défiant toute concurrence.

Il y a enfin tous les commerçants, artisans ou autres qui nous aident par leurs services, leurs remises, leurs dons ou leurs cadeaux :

Bouquet Marquois (*P. et Ph. Lefebvre*)
114, rue Nationale à Pont-à-Marcq

Point Fleurs (*D. Delattre*)
202 bis rue Nationale à Pont-à-Marcq

Boulangerie-Pâtisserie Coupet
138, rue Nationale à Pont-à-Marcq

Boulangerie - Pâtisserie Charlon-Bonte
171, rue Nationale à Pont-à-Marcq

Coup d'Oeil (*Opticien*)
133, rue Nationale à Pont-à-Marcq

Le Sulky (*Café PMU*)
112, rue Nationale à Pont-à-Marcq

Le Coupd'pâte (*Pizzéria*)
120, rue Nationale à Pont-à-Marcq

Espace Technique (*Electro-ménager*)
90, rue Nationale à Pont-à-Marcq

Parfumerie Louisa (*Institut de Beauté*)
134, rue Nationale à Pont-à-Marcq

Imprimerie Dumont
125, rue Nationale à Pont-à-Marcq

Crédit Agricole
102, rue Nationale à Pont-à-Marcq

Pharmacie Piquet
122, rue nationale à Pont-à-Marcq

Société Aura (*Sièges et Intérieurs*)
132, rue Nationale à Pont-à-Marcq

La Ferme Moïse Lesschaeve
à Templeuve
(*la pause café de la randonnée du matin*)

**MM. Germain Dancoisne,
Gilbert Norbent et Fabrice Aernould**

Et bien sûr, je tiens à remercier personnellement tous nos volontaires bénévoles qui ont apporté leur contribution d'une manière ou d'une autre, à la buvette, au service, au barbecue ou à l'animation.

Merci à tous !

André Janssen

■ PARRAINAGE DU CD : LE CHANT DES INONDÉS

Afin de faire plus ample connaissance avec nos huit parrains, nous avons décidé de vous les présenter un par un (par ordre alphabétique), au rythme régulier de 2 par bulletin. A l'honneur dans ce numéro, les entreprises...

PÂTISSERIE COUPET



Monsieur et madame Coupet sont arrivés à Pont-à-Marcq en 1975 (voilà donc 31 ans). Ils prenaient alors la succession d'une petite pâtisserie qui était auparavant tenue par M. Verrière. C'est en 1984 qu'ils ont agrandi leur magasin pour en faire une Boulangerie-Pâtisserie dont la clientèle n'a cessé d'augmenter depuis. Il s'agit, aujourd'hui, d'une véritable entreprise qui emploie quinze salariés et qui dispose également d'une "succursale" à Mérignies, rue du Capitaine Michel. Elle est surtout appréciée pour ses nombreuses pâtisseries, ses glaces, ses gâteaux glacés faits "maison" et ses spécialités au chocolat "Valrhona" ou aux fruits, sachant que toutes ces bonnes choses sont réalisées sur place avec des produits sélectionnés pour leurs qualités et provenant majoritairement de la Pévèle (lait, œufs, farine pévéloise, fraises, etc...). Vous pouvez bien sûr, vous y procurer, selon le jeu de mot consacré, du pain coupé... mais vous pouvez aussi y trouver la sympathique "Boule de Pévèle" par exemple. Connaissez-vous la boule de Pévèle ?

C'est un pain rond de 500 grammes confectionné avec du blé cultivé exclusivement en Pévèle et dont la mouture est réalisée par les moulins Waast de Mons-en-Pévèle : sa saveur est très appréciée des connaisseurs. C'est d'ailleurs cette Boule que nous servons chaque année à la Fête de la Marque, lors de la pause-café, pendant la randonnée du matin. Il faut préciser que Monsieur et Madame Coupet figurent parmi les adhérents de la première heure et que depuis la création de notre association, ils ont toujours soutenu notre action.

PÂTISSERIE COUPET

138 rue Nationale à Pont-à-Marcq et rue du Capitaine Michel à Mérignies
Tél : 03 20 61 44 52 (pour toute commande)
Site internet : www.patisserie-coupet.com

Ouvert tous les jours de la semaine sauf le mardi
de 7h à 13h et de 14h30 à 19h30 - le dimanche de 7h à 13h

DURIEZ AGENCEMENT



Cette entreprise familiale a été créée en 1960, par Pierre Duriez à Lambersart : elle a donc, aujourd'hui, 46 ans d'existence. Depuis 1990, elle est implantée dans la zone industrielle d'Avelin, sur 4000 m² environ, et elle emploie 48 salariés. Elle est, à présent, dirigée par Hubert Duriez et Pierre-Yves Duriez qui, aux côtés de leur père, se sont spécialisés dans l'agencement des magasins, des bureaux, des locaux commerciaux en tous genres, et des salles de réunion ou d'accueil. Citons, par exemple, entre autres réalisations, l'aménagement de l'aéroport de Lesquin ainsi que celui de l'édifice de France-Télévision.

Pour pouvoir répondre au mieux à la demande, et fabriquer tout le mobilier nécessaire, elle est équipée des machines les plus performantes et dispose, en outre, d'un personnel hautement qualifié.

Soucieux de participer activement à la vie de la Pévèle, Hubert et Pierre-Yves soutiennent de nombreuses initiatives extérieures dans différents domaines (sportif, culturel, etc...) et c'est ainsi qu'ils ont accepté spontanément de parrainer notre action de solidarité concrétisée par l'élaboration du C.D "le Chant des Inondés".

DURIEZ AGENCEMENT

2 Chemin du vieux moulin à Avelin
Tél : 03 20 90 15 80
Site internet : www.duriez-agencement.com

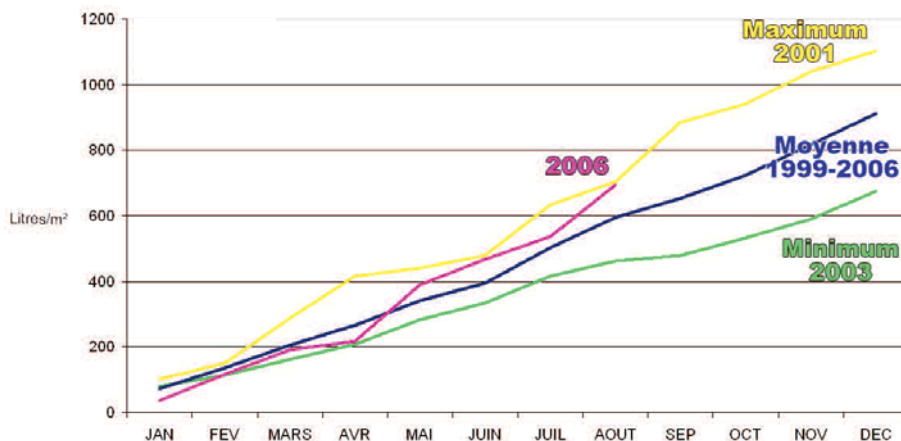
Nos 8 Parrains

INTERMARCHÉ - Route d'Ennevelin à Pont-à-Marcq
Boulangerie-Pâtisserie COUPET - 138 Rue Nationale à Pont-à-Marcq
BRICO MARCQ - 154 Rue Nationale à Pont-à-Marcq
ETS SODIM - 39 Rue du Moulin à Ennevelin

S.A.S. AURA - 32 Rue Nationale à Pont-à-Marcq
Ets OLEA - Rue de Wattignies à Noyelles les Seclin
Ets PASTANT - 41 bis Rue de la Planque à Pont-à-Marcq
Ets DURIEZ - Zone industrielle à Avelin

■ PLUVIOMÉTRIE

HAUT BASSIN VERSANT DE LA MARQUE - CUMUL ANNUEL DES PRÉCIPITATIONS



SOS MARQUE N°9

Responsable de Publication
André Janssen

Comité de rédaction
**André Janssen, Françoise Laroye,
Roland Laroye, André Leblanc,
Daniel Jolivel, Olivier Samyn**

Conception graphique
Olivier Samyn

I.P.N.S. et avec l'aide
de la municipalité de Pont-à-Marcq

SOS MARQUE
148, route Nationale
59710 Pont-à-Marcq
Tél. : 03 20 61 48 75
Tél. : 03 20 64 94 59

E-Mail : sos-marque@wanadoo.fr
Site internet : www.sosmarque.com